## **Jacquet, Jeanne Marie**

Cote de référencedossier non conservéCode de communication[dossier non conservé]

Condamné en 1880

Envoyé en Nouvelle-Calédonie

 $N^{\circ}$  matricule 145 / 87

## Communicabilité

Dossier communicable selon le Code du patrimoine (article L. 213-2).

## Document complémentaire : le registre des matricules

